

DEPARTEMENT DES LANDES

SBVL

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 21 Mars 2024 à 09h00.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de Mars, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur POUBLAN André, Délégué Titulaire et Doyen d'âge.

Délégués titulaires présents :

M. BARGELÉS Lionnel, M. BERGERAS Alain, Mme BERGEZ Florence, M. BERNADET Pascal, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. COUBLUCQ Laurent, M. CRABOS Robert, M. DAVANTÈS Jean-Charles, M. DULAYET Maurice, M. DUMAS Fabrice, M. DUTREUILH Damien, M. LABORDE Philippe, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LALANNE Guillaume, M. LESGOURGUES Régis, M. LOCARDEL Gérard, M. LUBET Alain, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MOLLES Christian, M. GARBAY Alain, Mme OMICIUOLO Chantal, M. PEDEGERT Alain, M. POUBLAN André, M. VIDAUCOSTE Sébastien

Délégués suppléants présents :

M. GUICHENEUY Hervé, M. LESCOASTREYRES André,

Délégués titulaires excusés :

M. BARRY Hervé, M. CAPERAN Michel, M. CASTEL Philippe, M. CASTET Pascal, M. DUVIGNAU Philippe, Mme ERIDIA Martine, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. LABAT Léopold, LAFFITTE Philippe, Mme LANUQUE Véronique, M. LAURETET Denis, M. MARQUIS Christophe, Mme PEYSALLE Florence, Mme PEGUILHE Isabelle, M. SAKELLARIDES Didier, M. SOUSTRA Thierry, M. VIGNES Jean-Claude,

Délégués suppléants excusés :

M. BACHERÉ Robert, M. BOURDE-BARRERE Vincent, M. LANOT Hervé, M. LANSAMAN Etienne, M. LAULHE Jean-Luc,

Délégués titulaires absents :

M. BRUNET Gilles, M. CARRERE Christian, M. DARRIBERE Didier, M. DUCOUSSO Jean-Louis, M. DUIZIDOU David, M. LALANNE Philippe, M. LARROUTURE Thierry, M. TONON Philippe

Délégués suppléants absents :

Mme DARRIOUMERLE Corinne, M. DARTIGUELONGUE Thierry, Mme DESCLAUX Christelle, Mme HAU Corinne, M. HUSTET Hervé, M. NOVEMBRE Philippe, M. PRAT Jean-Bernard, M. TUCOU Max,

Pouvoirs : M. DUVIGNAU Philippe donne pouvoir à M. POUBLAN André

Secrétaire de séance : M. DUMAS Fabrice

Date de convocation : 04 mars 2024



DEL2024-06 : Compte administratif – Exercice 2023.

Monsieur POUBLAN André, Délégué titulaire et Doyen d'âge, est désigné Président de séance pour le vote du Compte administratif 2023

Vu le Budget Primitif 2023 en date du 17/03/2023,

Considérant que Monsieur DANÉ Jean-Jacques, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice écoulé les finances du budget principal du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget exécuté, établissant la balance générale pour 2023 ainsi qu'il suit :

	DÉPENSES	RECETTES
<u>Section de Fonctionnement</u>	408 140.39 €	976 581.06 €
<u>Section d'Investissement</u>	0.00 €	11 663.48 €
<u>TOTAL</u>	408 140.39 €	988 244.54 €

Faisant apparaître les comptes suivants à la fin de l'exercice 2023 :

- un excédent de la section de fonctionnement de : 568 440,67 €
 - un excédent de la section d'investissement de : 11 663.48 €
 - Compte tenu des résultats antérieurs suivants :
 - un résultat de fonctionnement reporté (*compte C/002*) de 667 564.87 €
 - un résultat d'investissement reporté (*compte C/001*) de 45 007.95 €
 - Le Compte Administratif 2023 se solde par :
 - un excédent de la section de fonctionnement de : 1 236 005.54 €
 - un excédent de la section d'investissement de : 56 671.43 €
- Soit un excédent total de 1 292 676.97 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'**APPROUVER** tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2023 du budget principal du SBVL soumis à son examen,
- de **DÉCLARER** toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,
- de **FIXER** le résultat global de clôture du Compte Administratif 2023 à **1 292 676.97 €**.

Ne prenant pas part au vote, Monsieur Jean-Jacques Dané, Président du syndicat, se retire

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2023 du budget principal du SBVL soumis à son examen,



- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- **FIXE** le résultat global de clôture du Compte Administratif 2023 à **1 292 676.97 €**.

Vote :

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Fabrice DUMAS

Le Président de séance,
André POUBLAN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau